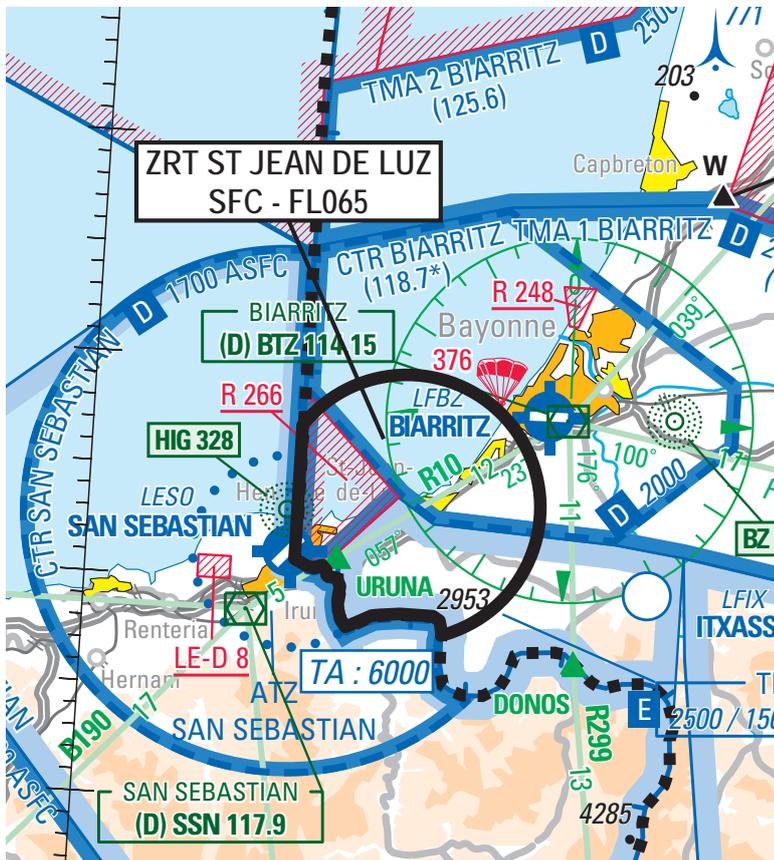


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) à St-Jean-de-Luz dans le cadre d'une manifestation aérienne

En vigueur : Du 01 au 02 septembre 2017

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB, AD : Biarritz Pays Basque LFBZ



Extrait carte SIA au 1 / 1 000 000 édition 1 - 2017

ACTIVITÉ
Manifestation aérienne avec participation de la Patrouille de France.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
01 SEP : 1630-1900 (entraînement) 02 SEP : 1300-1730 (manifestation aérienne)
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de :
Biarritz INFO : 119.175 MHz Biarritz APP : 125.600 MHz Biarritz TWR : 118.700 MHz San Sebastian TWR : 119.850 MHz
STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions de la zone LF-R 266 San Sebastian et aux portions d'espaces aériens contrôlés avec lesquelles elle interfère.
GESTIONNAIRE
Biarritz TWR
SERVICES RENDUS
Information de vol et alerte

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant aux entraînements ou à la manifestation,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après contact avec Biarritz TWR.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales

43°27'04"N, 001°47'00"W
arc horaire de 6 NM centré sur 43°23'38"N, 001°40'15"W
43°17'56"N, 001°37'41"W
frontière franco-espagnole
43°21'00"N, 001°47'00"W
43°27'04"N, 001°47'00"W

Limites verticales

SFC / FL065

DISPOSITION COMPLEMENTAIRE

Les vols CAG IFR pourront être soumis à des régulations ATFM pendant les créneaux d'activation de la ZRT.